



## L'AGCS et le commerce des services

### The GATS and trade in services

REKIBA Salima \* 1

Maitre de Conférences A, Université Oran 2, Algérie. mail : salima.rekiba@gmail.com

Reçue : 06/09/2021

Accepté : 08/12/2021

Publié : 12/01/2022

**Résumé :** En raison de l'indivisibilité du système OMC, il n'est pas possible pour un pays d'être Membre de cette institution et de refuser d'être lié par les dispositions de l'AGCS. Ce dernier, tel que défini dans son préambule, se présente comme « un cadre multilatéral de principe et de règles pour le commerce de services ». Il constitue un code de bonne conduite que ses Membres sont invités à mettre en œuvre, dans le but, d'augmenter le degré de libéralisation du commerce de services, par le biais des négociations commerciales continues.

Les services comprennent une grande variété d'activités, dont le transport des biens et des personnes, les services fournis aux entreprises, de distribution, de communication, de restauration, d'hôtellerie, d'éducation, de santé, de construction et les services financiers. Quel est la part de ce commerce dans le commerce de services ? Comment est organisé l'AGCS ? Comment les services financiers peuvent constituer le pivot de pivot de l'activité économique ?

Nous présentons dans ce papier le cadre institutionnel qui régit le commerce multilatéral des services : l'AGCS. Ce dernier est une composante essentielle du système commercial multilatéral, mis sur pied par l'Acte final de Marrakech du 15 avril 1994 et dont le cadre institutionnel commun est institué par l'OMC (Préambule et art II.1 de l'OMC). Aussi nous démontrons l'importance accrue du commerce international des services dont les services financiers.

**Mots clés:** AGCS, services, commerce, libéralisation, services financiers.

**Code JEL Classification :** L84, F13

**Abstract :** Due to the indivisibility of the WTO system, it is not possible for a country to be a Member of this institution and refuse to be bound by the provisions of the GATS. The latter, as defined in its preamble, is presented as "a multilateral framework of principles and rules for trade in services". It constitutes a code of conduct that its Members are invited to implement, with the aim of increasing the degree of liberalization of trade in services, through ongoing trade negotiations.

Services include a wide variety of activities, including transportation of goods and people, business services, distribution, communication, catering, hospitality, education, health, construction and services financial. What is the share of this trade in trade in services? How is the GATS organized ? How can financial services be the backbone of economic activity?

In this paper, we present the institutional framework that governs multilateral trade in services: the GATS. The latter is an essential component of the multilateral trading system, set up by the Marrakesh Final Act of April 15, 1994.

**Keywords:** GATS, services, trade, liberalization, financial services.

**Code JEL Classification :** L84, F13

\*REKIBA Salima

## **Introduction:**

Face à la dynamique du commerce mondial des services et à sa valeur croissante dans le commerce global, les États se sont rendus compte qu'il était devenu nécessaire de créer un ensemble de règles communes et reconnues au plan international pour réguler ce commerce immatériel. Le besoin d'un règlement international en matière de services s'est fait sentir de plus en plus. La conclusion de l'Accord général sur le commerce de services, (AGCS) connu sous l'acronyme anglais GATS, est l'un des résultats les plus importants et les plus significatifs du cycle de l'Uruguay (1986-1994). Il a fait entrer les échanges de services dans le cadre multilatéral des règles commerciales. Le préambule de l'AGCS indique clairement que cet accord a pour objectif la libéralisation progressive des services qui se fait par le biais des négociations aboutissant à des engagements spécifiques en vue d'arriver à des niveaux élevés de libéralisation des services.

## **1. La méthodologie de recherche**

Ce papier qui présente le cadre réglementaire international en matière de commerce des services est entièrement consacré à l'Accord général sur le commerce de services (AGCS). Cet accord définit un ensemble de règles et de disciplines régissant l'utilisation, par les pays signataires, des mesures commerciales en matière de services. Ces mesures complètent les lois, les règlements, les dispositions administratives et les décisions touchant l'achat, le paiement ou l'utilisation d'un service ou la présence de fournisseurs étrangers. L'Accord général sur le commerce des services a pour objectif la libéralisation progressive du commerce multilatéral de services. Il est composé de trois parties et consacré entièrement à l'analyse de l'Accord général sur le commerce de services.

Nous détaillons en premier lieu les services et au commerce de services. Elle explique l'émergence du commerce international de services par le biais des statistiques et les facteurs explicatifs, les propriétés des services et leurs spécificités en tant qu'objet d'échange international et elle passe ensuite à la présentation de l'Accord général sur le commerce de services.

Ensuite nous allons nous focaliser sur le cadre régissant le commerce international des services, c'est-à-dire toutes les règles qui s'appliquent à tous les services et les fournisseurs de services : la clause de la nation la plus favorisée, l'obligation de la transparence, les procédures judiciaires, les pratiques limitant la concurrence dont les activités de monopoles publics et les dérogations admises dans le cadre de l'AGCS.

Nous abordons enfin le commerce international de services, sa montée et le processus de la mise en œuvre de la libéralisation des services et la place des services financiers dans ce type de commerce de plus en plus en croissance.

## **I : Le commerce des services dans le commerce International**

Selon la nomenclature la plus couramment utilisée, le commerce international se subdivise en deux branches ; les transactions commerciales internationales portent soit sur les biens (commerce visible), soit sur les services (commerce invisible). L'ensemble des opérations des échanges commerciaux visibles et non visibles, effectuées par les résidents d'un pays, en direction ou en provenance de l'étranger, sont enregistrées dans la balance de paiements.

Les services occupent une position cruciale dans la production de biens et de services. Les télécommunications, les services bancaires, l'assurance, la construction et les transports sont non seulement consommés en tant que tels mais ils constituent aussi des intrants d'importance

stratégique pour tous les secteurs, biens et services. Aucune entreprise ne peut fonctionner sans téléphone, ni se développer sans services financiers ou encore mettre ses produits sur le marché sans transports. Aucun fournisseur de services ne peut assurer ses prestations de manière efficace sans avoir accès aux télécommunications, aux services juridiques, aux services comptables, à l'informatique et aux autres services fournis aux entreprises. En résumé, aucune économie ne peut prospérer sans une infrastructure de services efficace.

Le secteur des services joue un rôle important tant dans l'économie interne que dans les échanges internationaux. Il représente aujourd'hui 70% <sup>1</sup> de la production nationale des pays développés et emploie plus de la moitié de la main-d'œuvre. Cette part grandissante du secteur tertiaire dans la richesse des nations est irréversible et constitue d'ailleurs l'un des critères de développement. Plus un pays se développe, plus est importante la part de son secteur de services dans la formation du produit intérieur brut.

Les services représentent une large part de l'économie à tous les niveaux de développement. Dans la plupart des pays du monde, la production et l'emploi sont fortement tributaires de ce secteur. La part des services dans l'emploi total est aussi comparable et même, dans certains cas, légèrement supérieure à sa part du PIB. Cela s'explique par la forte intensité de main-d'œuvre dans de nombreux services traditionnels, parmi lesquels la distribution, la construction, l'éducation, la santé et les services sociaux ainsi que par la rapide expansion de ce secteur en général. Les gains de productivité dans le secteur des services peuvent donc être extrêmement importants pour la création d'emplois.

En outre, les services comptent parmi les composantes du commerce mondial qui ont connu la croissance la plus rapide au cours de ces 15 dernières années avec, en tête de classement, les services fournis aux entreprises avec un taux de croissance de 25,7% en 2018<sup>2</sup>, suivis par les services de transport (7,4%), les services financiers (7,4%) et enfin les services informatiques et d'information (6%).

Les chiffres sont un bon moyen de rappeler le rôle crucial que jouent les services en facilitant l'activité économique sous tous ses aspects. Les transports, les communications et les services financiers fournissent l'appui nécessaire à tout type d'établissement commercial.

## 1. La montée des services dans le commerce international

Quel est le volume que représentent les services dans le commerce international?

Aujourd'hui, le commerce international de services constitue 20 à 25% des échanges mondiaux. Les services commerciaux à eux seuls comptent pour le cinquième des transactions. Il est à signaler que les services, qui constituaient moins de 8% du produit intérieur brut (PIB) et moins de 10% du commerce mondial global, dans les années quatre-vingts, constituent en 2011, plus du 20% du commerce international et 12 % du produit intérieur brut ce qui confirme une croissance remarquable pour ce type de commerce. Le commerce international des services commerciaux a été estimé à 8120 milliards de dollars en 2019. Les services de transport et de

---

<sup>1</sup> OCDE, (2020), *L'ouverture des échanges de services, un élément clé de la croissance économique*, consultable sur le site <http://www.oecd.org/fr/echanges/35698442.pdf>

<sup>2</sup> OMC, (2018), *Rapport annuel*, Genève, p139.

Les principaux exportateurs de services sont l'Europe avec 47,64% des exportations globales, suivie par l'Asie avec 27,80%, l'Amérique du nord avec une part de 10,80%, la Communauté des Etats interdépendants (CEI) avec 4,3%, le Moyen-Orient avec 3,30% et enfin l'Afrique avec 2,80%. Quant aux importations de services, ventilées par groupes régionaux, c'est l'Europe qui demeure le premier importateur de service avec une part de 33,80%, suivie par l'Amérique du nord (11,0%), le Moyen-Orient (8,4%) et enfin l'Afrique avec 5,6%. S'agissant des principaux pays exportateurs de services commerciaux, ce sont les États-Unis avec une part de 13,90%, le Royaume-Uni avec 6,6%, l'Allemagne avec 6,1%, la Chine avec 4,4%, la France avec 4,0% et enfin le Japon avec 3,4%.

Ce classement n'est pas très différent de celui des principaux importateurs où les États-Unis occupent toujours le premier rang avec (10%) des importations mondiales des services commerciaux, l'Allemagne détient la part de (7,3%), la Chine avec 6%, le Royaume-Uni avec 4,3%, le Japon avec 4,2% et la France avec 4%,<sup>3</sup>

Les services financiers, qui sont au cœur de notre étude et qui sont comptabilisés dans la catégorie « autres services commerciaux », n'ont pas connu le recul enregistré par les autres types de services de cette catégorie suite à la crise financière internationale.

## 2. Les facteurs explicatifs de l'émergence du commerce international

L'émergence des services dans le commerce peut être expliquée par des facteurs économiques et des facteurs institutionnels.

### 2.1 Facteurs économiques

Les facteurs économiques qui expliquent la croissance remarquable du commerce immatériel sont :

En premier, la **tertiarisation croissante des économies nationales** et des économies industrialisées. Cette tertiarisation est confirmée par le pourcentage de plus en plus important des services dans la création de la richesse (le PIB) et la création de l'emploi, non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en voie de développement. Ils assurent environ 70% de la création de richesse et de l'emploi dans les pays développés et dans les pays à faibles revenus, les services comptent pour environ un tiers du PIB. Au niveau des flux de capitaux intéressant les services, la tendance est tout à fait la même et aujourd'hui les services représentent plus des deux tiers des flux d'investissements directs étrangers [CNUCED (2005).]

Le deuxième facteur est **lié à la division internationale des processus productifs (DIPP) et l'internationalisation des firmes** [Lassudrie-Duchene 1982 ;Fontagné 1991 ;Moati 2002]. En effet la spécialisation internationale et les avantages comparatifs ne sont pas observés seulement au niveau des produits finaux mais aussi au niveau des segments des processus de production concourant à la fabrication d'un bien final.

---

<sup>3</sup>Statistiques du commerce international des services, consultées sur le site , date de consultation juin [http://www.wto.org/french/res\\_f/statis\\_f/its2012\\_f/its12\\_trade\\_category\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2012_f/its12_trade_category_f.htm)

Dans son article de 1982 puis dans son ouvrage de 1988, Lassudrie démontre, l'existence d'un gain à l'échange international spécifique lié à la segmentation du processus productif ;cette démonstration a permis d'avancer la théorie de l'internationalisation des firmes. Concrètement, la DIPP correspond au fait que les firmes délocalisent certains segments de la chaîne de valeur ( l'assemblage par exemple) ce qui peut donner lieu à une exportation préalable de composants (tissus, composants automobiles, composants électroniques). Ces opérations s'effectuent par le biais de l'investissement direct telles que les firmes multinationale qui créent une filiale d'assemblage ou de montage à l'étranger par le biais de la sous-traitance internationale, soit par le biais de la délocalisation. Ces délocalisations d'emploi depuis les pays développés vers les pays à bas salaires connaissent une accélération sensible ces dernières années avec la libéralisation et l'ouverture des marchés. Si dans un premier temps, seul le secteur industriel a été touché, les activités de services sont désormais de plus en plus concernées par ce type de stratégie suivie par les firmes afin d'accroître leur compétitivité.

La question de l'internationalisation des activités de services a pris de plus en plus d'importance dans les deux dernières décennies. Cette préoccupation croissante, qui s'appuie d'abord sur le poids considérable des services dans les économies contemporaines, provient de la baisse des prix intervenus dans un certain nombre de services notamment dans les transports et de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie depuis le début des années 2000.

Par contre, les échanges concernant les services informatiques, les services financiers ont connu un très grand dynamisme dans la dernière période. Par leur stratégies, les firmes multinationales impliquées dans les prestations des services financiers (banques, compagnies d'assurances, bourses des valeurs, etc.), ont fortement contribué à l'émergence des services financiers et bancaires, à la formation d'un nouveau milieu d'affaires et à la diversification des opérations qu'elles réalisent .Ainsi les banques se sont engagées de plus en plus dans les opérations à caractère international. De même, elles se sont constituées à l'étranger en réseau élargi de filiales, ou en coopération, afin de pouvoir accomplir toutes les opérations qu'elles réalisent dans le pays d'origine<sup>4</sup>.

Le troisième facteur explicatif de l'émergence du commerce international des services est lié **aux nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC)** qui ont révolutionné le secteur des services .Ces nouveaux produits technologiques, ont eu un impact, non seulement sur les industries de services mais aussi sur les processus productifs.(Berger ,2006).Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont entraîné la convergence de certains secteurs, ont eu des répercussions profondes sur les services et ont permis au commerce électronique et à la sous-traitance de services auprès des pays en développement d'acquérir une importance croissante. Le secteur de l'information, notamment les services audiovisuels, les télécommunications et les services informatiques connexes, est au cœur de ce phénomène.

Les services font toujours partie intégrante du commerce électronique par le biais des télécommunications et des services de distribution lorsque des marchandises sont échangées. Dans le commerce transfrontière de services, le tourisme, les services audiovisuels, notamment

---

<sup>4</sup>Postelnicu Ch.,(2000), *Globalization et firmes multinationales*, Economica, Paris, p.185



la musique et les services d'agence de presse ainsi que les logiciels et autres services informatiques connexes restent prépondérants. Le commerce électronique est important car non seulement il réduit les coûts et stimule l'activité économique mais constitue également en plus des **services financiers** un moteur de croissance pour les échanges internationaux de services tous secteurs confondus. Les opérations bancaires sur Internet coûtent 27 fois moins cher que celles faites à partir d'un distributeur ou 52 fois moins cher que celles réalisées au téléphone : de même, la délivrance de billets d'avion coûte 6 fois moins cher sur Internet que dans une agence de voyages<sup>5</sup>. Le développement du commerce électronique passe par l'existence de systèmes et de techniques de télécommunication ainsi que d'infrastructures de transport et de logistique efficaces. Le secteur financier doit être suffisamment développé pour permettre les paiements électroniques et l'utilisation de cartes de crédit.

Le quatrième facteur est expliqué par la libéralisation **accrue des échanges internationaux et le démantèlement des monopoles publics dans les secteurs de services**. En effet, la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, freinant les échanges internationaux, a facilité les échanges internationaux de services commerciaux. Les États-Unis qui avaient pris l'initiative lors de la conférence ministérielle de 1982 de libéraliser les transactions internationales dans ce secteur, avaient procédé à une déréglementation du marché américain, ce qui a créé une concurrence domestique devenue, internationale à terme.

**Les services financiers** ont connu une internationalisation croissante au cours des années. 1990. Depuis une vingtaine d'années, les fournisseurs étrangers de services financiers sont, de plus en plus présents, sur les marchés nationaux. Comme l'ont montré des études<sup>6</sup> faites en 2005, les parts de marché détenues par des banques à participation étrangère majoritaire ont considérablement augmenté en Asie de l'Est, en Europe orientale et en Amérique latine, représentant parfois plus de 50 % du marché. Le commerce des services financiers constitue aussi une partie importante des exportations de services au niveau mondial. En 2010, les services financiers et d'assurances représentaient 18% des exportations mondiales. Le commerce des services financiers s'est développé rapidement ces dernières années. Une des solutions face aux pressions au niveau des coûts dans ce secteur a été l'externalisation de certaines fonctions dans d'autres pays, ce qu'on appelle généralement la délocalisation. L'externalisation et la délocalisation sont devenues une caractéristique importante du secteur international des services financiers en particulier et des services commerciaux en général. Dans de nombreuses régions du monde, des services d'infrastructure ont été ouverts aux entreprises commerciales du secteur privé. Sous l'effet combiné des innovations technologiques et réglementaires, « l'exportabilité » des services s'est accrue et par conséquent, a créé un besoin de disciplines multilatérales. L'importance du secteur des services dans la création de la richesse, de l'emploi et le développement économique et la nature des services qui constituent un groupe hétéroclite, ont poussé les États à créer un cadre institutionnel et multilatéral pour réguler le commerce des services. Ce cadre n'est autre que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

---

<sup>5</sup>CNUCED,(2009),*Le commerce de service et ses incidences sur le développement*, Genève, pp.10-11.

<sup>6</sup>Voir Baptise,V.,(2005),*Libéralisation financière et développement économique*, CREEFED et CREPEM et Waley J.,(2005),*Accessing the Benefits to Developing Countries of Liberalization in Services Trade, Working Paper n°10181*, Washington, pp.15-17.

## 2.2 Facteur institutionnel : l'Accord général sur le commerce de services

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le premier et le seul accord multilatéral qui porte sur le commerce des services. Sa conclusion a été l'une des plus grandes réalisations du Cycle d'Uruguay, dont les résolutions sont entrées en vigueur en janvier 1995. L'AGCS répond à des objectifs semblables, pour l'essentiel, à ceux de l'instrument qui lui fait pendant pour le commerce des marchandises, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT): établir un système crédible et fiable de règles pour le commerce International, assurer à tous les participants un traitement juste et équitable (principe de non-discrimination), stimuler l'activité économique grâce à des consolidations garanties et promouvoir le commerce et le développement au moyen d'une libéralisation progressive.

Tout d'abord, lorsqu'il s'agissait de négocier un accord sur le commerce des services dans le cadre du Cycle d'Uruguay, certains Membres se sont montrés hésitants. De larges pans du secteur des services sont traditionnellement considérés comme des activités nationales qui ne sont pas échangeables à travers les frontières. D'autres secteurs, allant du transport ferroviaire aux télécommunications, étaient souvent perçus comme des monopoles naturels qu'il valait mieux laisser en la possession et sous le contrôle de l'État. De même, un troisième groupe de secteurs, comprenant la santé et l'éducation, était jugé trop sensible pour être exposé aux aléas des marchés. Pour la première fois dans l'histoire des négociations commerciales, les pays développés ont voulu mettre le secteur des services, sur la table des négociations du cycle de l'Uruguay. En tête de ces pays et dès le début des années quatre-vingts, les États-Unis<sup>7</sup> qui occupent structurellement la première place des pays excédentaires dans les échanges internationaux de services, ont souhaité que les services puissent être couverts par l'accord GATT. L'initiative américaine, dans les négociations commerciales multilatérales, lors de la Conférence ministérielle a été déterminante, en faveur d'une libéralisation des échanges des services. L'ensemble des États participant à la conférence de Punta Del Est, en septembre 1986, se sont mis d'accord pour inclure les services dans les négociations du cycle de l'Uruguay (1986-1994). Un groupe de négociations des services a été créé pour engager des discussions sur la libéralisation du commerce des services.

### 2.2.1 Le champ d'application de l'AGCS :

Il couvre les services et les fournisseurs de services sauf les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. Un service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental s'entend de tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services.»<sup>8</sup>. En raison de la spécificité et des problèmes que pose l'ouverture de certains secteurs de services, ceux-ci ont bénéficié d'un traitement particulier et donc une approche par secteur a été jugée nécessaire. Tel est le cas des **services financiers**, des transports maritimes, des transports aériens, et des télécommunications de base. Le Secrétariat de l'OMC a subdivisé ces activités en **12 secteurs**<sup>9</sup> qui regroupent 160 sous-secteurs. (Voir annexe I.4). Les secteurs de services sont énumérés ci-dessous :

<sup>7</sup> Henry G-M., (2005), A quoi sert l'OMC, Jeunes éditions, p.27.

<sup>8</sup> Texte juridique de l'AGCS Article 1, portée et définition.

<sup>9</sup> Secrétariat de l'OMC, Document MTN /GNS /W.120 du juillet 1991. Les secteurs et les sous-secteurs sont présentés dans l'annexe I.4

- **Services fournis aux entreprises dont les services professionnels**, services informatiques et connexes, services de recherche-développement, services immobiliers, services de crédit-bail ou de location sans opérateur et autres services fournis aux entreprises.
- **Services de communication dont les services postaux**, services de courrier, services de télécommunications, services audiovisuels et autres services de communication.
- **Services de construction et services d'ingénierie connexes dont les travaux d'entreprises générales et de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil**, de pose, d'installation et de montage, travaux d'achèvement et de finition.
- **Services de distribution qui regroupent les services de courtage**, de commerce de gros, de commerce de détail et de franchisage.
- **Services d'éducation dont les services d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et pour adultes.**
- **Services environnementaux dont les services d'assainissement, d'enlèvement des ordures, de voirie et services analogues.**
- **Services financiers dont les services d'assurances, services bancaires et autres services financiers.**
- **Services de santé et services sociaux** – services hospitaliers, autres services de santé humaine et services sociaux.
- **Services relatifs au tourisme et aux voyages dont les services d'hôtellerie et de restauration, services d'agences de voyages et d'organismes touristiques et services de guides touristiques.**
- **Services récréatifs, culturels et sportifs dont les services de spectacles, services d'agences de presse, services des bibliothèques, archives, musées, services sportifs.**
- **Services de transport dont les services de transport maritime, de transport par les voies navigables intérieures, de transport aérien, spatial, ferroviaire, routier.**
- **Autres services.**

### 2.2.2 La structure d'ensemble de l'Accord général sur le commerce de services :

Le texte juridique de l'AGCS comprend cinq (5) parties et vingt-neuf (29) articles. Ils sont énumérés dans le tableau I.3 qui distingue entre deux types d'obligations : obligations inconditionnelles ou générales (traitement de la nation la plus favorisée, transparence intégration économique, reconnaissance...) et les obligations conditionnelles ou spécifiques (Traitement national, accès au marché ...).



**Tableau 1 : Structure générale de l'Accord général sur le commerce des services.**

Domaine	Article	Intitulé		
	I	Tous services, toutes mesures et modes de fourniture		
		Commerce transfrontières		
		Mouvements des consommateurs		
		Présence commerciale		
		Mouvements des producteurs		
	XXVIII	Définitions		
		Obligations générales		Obligations spécifiques
	II	Clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée	XVI	Accès au marché
Règles de base			XVII	Traitement National
			XVIII	Engagements additionnels
	V	Intégration	IV	Pays en développement
	VB	Intégration du travail		
Exceptions aux règles de base	VII	Reconnaissance		
	XIII	Marchés publics		
	XIV	Exceptions générales		
		Transparence sur les mesures		Libéralisation
	III	Transparence		Progressive
	IIIB	Informations confidentielles	XIX	Négociations
		Transparence sur le comportement concurrentiel	XX XXI	Listes Modification des listes
	VI	Réglementation intérieure		
	VII	Reconnaissance		
	IX	Pratiques commerciales		
	XI	Paielements et transferts		
	XV	Subvention		
Consultations et disputes			XXII	Consultation
			XXIII	Règlement des différends
			XXIV	Conseil commerce services
			XXV	Coopérations techniques
			XXVI	Autres organisations
Sauvegardes	X	Sauvegarde d'urgence	XXI	Modification des listes
	XII	Balance des paiements	XXVII	Refus
	XIV	Exceptions générales		

**Source :** Abbas M.,(2000),*L'organisation mondiale du commerce, un essai d'interprétation en termes d'économie politique internationale*, thèse de doctorat d'Economie Internationale, Grenoble, p. 351.

L'AGCS vise à libéraliser progressivement le commerce des services par des cycles de négociations successifs qui favoriseront les intérêts de tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce. Il stimule la croissance et le développement économiques grâce à une libéralisation progressive du commerce des services, tout comme l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) pour l'échange de biens. Il est censé accroître la participation des pays en développement au commerce mondial des services et élargit leurs services à l'exportation en multipliant leurs capacités et en leur garantissant certaines possibilités d'exportation dans des secteurs intéressants pour eux. L'accord général sur le commerce des services qui fait partie de l'acte final repose sur :

- 1. Un texte cadre qui énonce les concepts, principes et règles générales qui s'appliquent aux mesures ayant une influence sur le commerce des services.
- 2. Les listes d'engagements de libéralisations de services : ces engagements qui sont pris par les États, sont spécifiques aux secteurs et aux sous-secteurs des services. Ils seront détaillés dans la troisième section du chapitre.
- 3. Des annexes qui établissent des principes et règles applicables à certains secteurs et complètent le texte de l'AGCS. Ces annexes regroupent :
  - 3.1 L'annexe sur le mouvement de personnes physiques, cette question importante et sensible en même temps, a fait l'objet de l'accord du 30 juin 1995. Les personnes physiques, en provenance d'un territoire d'un Etat Membre, peuvent bénéficier de l'admission temporaire et du séjour temporaire sur un territoire d'un autre Etat membre, pour y effectuer des services juridiques et comptables ou de services d'enseignement supérieur, des services de spectacles ainsi que des services de publicité ou de conseil de gestion.
  - 3.2 L'annexe sur les services de télécommunication, cette annexe a fait poser le principe de négociations à portée générale n'excluant « aucune catégorie de télécommunication de base ». Vu l'importance de ce commerce (600 milliards pour les recettes tirées des télécommunications dans le monde en 1996), 69 États membres de l'OMC signèrent l'accord historique sur la libéralisation des services de télécommunication, le 15 février 1997, à Genève.
  - 3.3 Les annexes sur les services financiers : le poids économique important de ce secteur et ses spécificités, lui ont valu d'être réglementé par deux annexes, une décision interministérielle et un « Mémoire d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers ». Après de longues et difficiles négociations, un accord final a été signé à Genève le 13 décembre 1997.

Ces deux annexes sur les services financiers (annexe du 30 juin 1995 et annexe du 13 décembre 1997<sup>10</sup>) constituent une partie intégrante de l'AGCS et couvrent tous les services financiers à l'exception des services fournis dans « l'exercice du pouvoir gouvernemental. » Sont visés par les annexes, les activités financières non commerciales des banques centrales ou des systèmes de sécurité sociale ou encore celles des entités publiques à partir des ressources ou de la garantie de l'Etat. Les services bancaires, objet de notre étude, font partie des services financiers qui constituent le septième secteur dans la nomenclature des services établie par l'Organisation mondiale du commerce. Les services bancaires sont une composante importante dans le secteur des services financiers en particulier et dans le secteur des services en général. Ces services ont

---

<sup>10</sup> Carreau.D, Julliard.P (2010), Droit International économique, 2<sup>ème</sup> Ed, Dalloz, Paris.

un effet direct et positif, s'ils sont bien sûr, efficaces et efficients, sur le développement économique. En effet, ils participent à augmenter l'accumulation du capital à améliorer l'allocation des ressources et par conséquent ils participent à augmenter le taux de croissance économique.

**Les services bancaires** ont connu ces dernières années, une évolution, importante à savoir la transnationalisation des activités bancaires. La croissance des investissements étrangers dans le domaine bancaire et financier confirme cette évolution. Il y a de plus en plus de banques étrangères qui s'installent dans les marchés des pays en développement. Cette politique est vivement préconisée par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Vu la spécificité des services, il n'était évidemment pas pensable pour l'OMC de suivre l'approche globale du droit communautaire, fondée sur la liberté de circulation impliquée (services, personnes et capitaux), en raison de ses conséquences constitutionnelles et institutionnelles.

### 2.2.3 Les modes de fourniture de services

L'article premier de l'AGCS donne la définition du service dans son alinéa 2 : « *Le commerce des services est défini comme étant la fourniture d'un service en provenance du territoire d'un Membre et à destination du territoire de tout autre Membre,*

- (a) sur le territoire d'un membre à l'intérieur d'un consommateur de services de tout autre Membre,*
- (b) par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à une présence commerciale sur le territoire de tout autre Membre.*
- (c) par un fournisseur de services d'un membre, grâce à la présence de personnes physiques, d'un Membre sur le territoire de tout autre membre <sup>11</sup>*

Contrairement aux échanges internationaux de marchandises qui exigent le passage physique à travers une frontière, les services peuvent faire l'objet d'un ou plusieurs modes de fournitures : mouvement transfrontier de services, mouvement des consommateurs vers le pays fournisseur, établissement d'une présence commerciale dans le pays où le service doit être fourni et le mouvement temporaire de personnes physiques vers un autre pays pour y fournir le service sur place.

#### 2.2.3.1 La prestation transfrontalière

Le service lui-même passe la frontière en partant d'un pays pour être consommé dans un autre pays. Dans ce mode de fourniture, c'est le service qui fait l'objet d'une transaction transfrontière sans déplacement du producteur ou du consommateur. Le fournisseur de services n'est pas présent sur le territoire du Membre où le service est fourni. Cette transaction est théoriquement analogue au mouvement d'une marchandise à travers une frontière. On peut citer comme exemples : l'enseignement à distance, la banque électronique, la télémédecine, la messagerie électronique, les rapports de consultants, des études techniques, des études de marché, les conseils de télémédecine, la formation à distance, etc.

Avant la dernière décennie, le mode 1 ou "commerce transfrontière", attirait peu l'attention, en partie car son importance pratique et économique était assez réduite

---

<sup>11</sup> OMC (2009), le commerce de services à l'OMC, Division du commerce de services, Genève.

### 2.2.3.2 La consommation à l'étranger

Ce mode de fourniture est souvent qualifié de « déplacement du consommateur <sup>12</sup> ». C'est le consommateur qui passe la frontière, pour aller là où se trouve le fournisseur pour obtenir un service. Exemple, un touriste louant un véhicule à l'étranger ou se logeant à l'hôtel, les études à l'étranger, ou les soins de santé à l'étranger. La principale caractéristique de ce mode est que le service est fourni en dehors du territoire du membre qui s'est engagé.

### 2.2.3.3 L'établissement à l'étranger

Le fournisseur passe juridiquement la frontière pour investir dans un pays étranger. C'est le fournisseur de services qui établit une présence commerciale par l'intermédiaire d'une filiale, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau de représentation. Les différences entre ces formes de présence à l'étranger sont éclaircies comme suit :

- **Filiale** : personne morale dont la personnalité juridique est distincte de celle de sa société-mère. Une filiale doit être constituée en société en vertu des lois du pays concerné.
- **Succursale** : contrairement à une filiale locale, une succursale n'a généralement pas de personnalité juridique distincte. La succursale appartient à la société-mère et n'est pas juridiquement distincte d'elle.
- **Bureau de représentation** : bureau établi par une société pour effectuer des opérations de commercialisation ou d'autres opérations non transactionnelles, généralement dans un pays étranger où il n'y a ni succursale ni filiale. Les bureaux de représentation ne sont généralement pas utilisés pour la fourniture effective de services. On peut citer comme exemple de ce mode de fourniture, les entreprises de communication étrangères et les banques dans les pays d'accueil.

### 2.2.3.4 Le mouvement temporaire des personnes physiques

Le fournisseur de services passe la frontière sous forme d'un déplacement physique des personnes pour des périodes limitées, c'est le cas des missionnaires d'audit et de contrôle, les services de maintenance internationale, les consultants, les travailleurs de santé, les salariés des fournisseurs de services, etc... Ce mode vise les personnes physiques qui sont-elles mêmes des fournisseurs de services ainsi que les personnes physiques qui sont employées par des fournisseurs de services étrangers dans le pays d'accueil.

Globalement, en termes de valeur commerciale, la part des différents modes de fourniture dans le commerce mondial des services a été estimée comme suit: 25 à 30% pour le mode 1, 10 à 15 % pour le mode 2, 55 à 60 % pour le mode 3, et moins de 5 % pour le mode 4<sup>13</sup>. Le commerce suivant le mode 3, qui est généralement associé à des investissements directs étrangers (IDE), a été la composante la plus dynamique ces dernières années. Toutefois, les statistiques le sous-estiment considérablement puisqu'il n'est pas pris en compte dans les statistiques de la balance des paiements, puisqu'elles tiennent compte de la résidence. Les définitions des quatre modes de fourniture sont nettement plus larges que la notion de commerce des services dans la balance des paiements. Alors que la balance des paiements met l'accent sur la résidence plutôt que sur la nationalité (autrement dit, un service est exporté, s'il est échangé entre résidents et non-

---

<sup>12</sup> Mamdouh.H,(2010), les services et le commerce de services , Division de commerce, Genève.

<sup>13</sup> Mamdouh. H, (2010), *Les services et le commerce des services*, Genève,

résidents), certaines transactions relevant de l'AGCS, notamment dans le cas du mode 3, ne font généralement intervenir que des résidents du pays concerné.

Les **services bancaires** figurent soit dans le premier mode, soit dans le deuxième mode de fourniture. Ils peuvent être fournis par des banques locales ou nationales, comme ils peuvent être fournis par des banques étrangères installées dans un pays d'accueil. Elles offrent leurs services aux résidents de ce pays (entreprises locales, des ménages, des particuliers).

### 3. Le commerce international de services

La différence entre le commerce de biens et le commerce de services est liée à la nature spécifique des échanges internationaux de services. Deux courants d'analyse sont identifiables.<sup>14</sup>

- *Le premier courant* regroupe la majorité des auteurs anglo-saxons qui ne font aucune différence dans l'analyse des activités de services et utilisent donc les mêmes concepts relatifs au commerce de marchandises : avantage comparatif, concurrence, spécialisation internationale, etc... Pour ce courant, la libéralisation du commerce international des services procure les mêmes avantages que la libéralisation des biens et marchandises et des services (accès aux marchés des biens, accroissement de la demande internationale..).
- *Le second courant*, estime que les services sont spécifiques et leur commerce est différent de celui des marchandises à cause de leur nature non stockables et intangibles. La mesure du commerce de services est fondamentalement plus difficile, et plus complexe que celle du commerce de marchandises, sur le plan de sa valeur, son volume et ses restrictions. Les opérations de prestations de services sont différentes d'une opération de vente de marchandises sur le niveau interne et externe.

La fourniture de services se manifeste par la conclusion d'un contrat juridique propre à la dite transaction. Ce contrat implique des obligations réciproques des deux parties (du prestataire du service et du bénéficiaire de services), qui vont s'étaler dans le temps et souvent sur de longues périodes. C'est-à-dire le contrat de prestation internationale de services est nécessairement plus complexe qu'un contrat de vente de marchandises. Nous ajoutons à cela que les obstacles qui freinent les échanges commerciaux de marchandises, qu'ils soient tarifaires (les droits de douane) ou non tarifaires (contingents, licences), ne sont pas identiques pour les échanges internationaux des services qui sont soumis à des réglementations, des procédures administratives, des règlements, des lois, etc... Le fait qu'il ait été traditionnellement difficile de commercialiser les services, peut laisser croire que les gains de la libéralisation sont faibles. Cependant, parce que les services intermédiaires ont un rôle essentiel, il faut ajouter aux gains directs dans le secteur lui-même, les gains commerciaux dans tous les secteurs de l'économie qui utilisent ces services.

#### 3.1 La spécificité de la libéralisation des services

Les restrictions au commerce de services sont différentes, complexes et difficiles à mesurer par rapport aux restrictions au commerce des biens.

---

<sup>14</sup>Gadrey J. (2000), The Characterization of Goods and Services, an alternative approach in *Review of Income and Wealth, Series 46*, n°3, pp369-387.

### 3.1.1 Les restrictions au commerce de services

Vu que le commerce de services dans certaines catégories illustrées précédemment exige la proximité entre les consommateurs et les fournisseurs de services, l'imposition de taxes douanières et tarifaires n'est pas applicable. C'est pourquoi les obstacles au commerce des services se présentent généralement, sous forme de règlements ou autres barrières qui limitent l'accès des services étrangers et des fournisseurs étrangers au marché national. Les mesures qui affectent les services et leurs fournitures telles que les procédures administratives, les régulations et politiques économiques, les législations officielles qui ne sont pas publiées par les gouvernements, sont considérées formelles. Selon l'AGCS, les mesures sont « *toutes celles que peut prendre un gouvernement central, régional ou local, ou même un organisme non gouvernemental agissant au nom des pouvoirs publics* ». Le commerce de services est affecté, en grande partie, par les barrières non tarifaires, qui sont plus complexes pour certains modes de fournitures tels que les investissements directs étrangers et la présence temporaire des personnes physiques.

En plus, ces barrières non tarifaires sont difficiles à mesurer, pas comme les barrières tarifaires qui affectent le commerce des biens et qui ne posent aucun problème pour leur estimation. La classification des restrictions qui limitent le commerce des services dans l'accord AGCS repose sur la distinction entre :

- Les restrictions sur l'établissement ou la présence commerciale (mode 3 de fourniture des services) qui concernent aussi les mesures qui affectent les services fournis sous la forme d'investissements directs étrangers. Ces restrictions peuvent prendre la forme de licences, de restrictions sur l'investissement direct des firmes et de restrictions sur le mouvement temporaire des personnes.
- Les restrictions sur les opérations qui sont effectuées par un fournisseur de services une fois entré sur le marché.

D'une façon globale, nous pouvons regrouper ces restrictions en deux types : restrictions non discriminatoires, quand il n'y a pas de discrimination entre les fournisseurs de services domestiques et les fournisseurs étrangers et les restrictions discriminatoires quand il y a en général une discrimination entre les fournisseurs de services nationaux et étrangers.

#### ***4. La mise en œuvre de la libéralisation du commerce des services***

Le processus de la libéralisation des services nécessite la **mise en place des fondements institutionnels de la réforme**, une stratégie cohérente qui maximise les profits et minimise les coûts de l'ajustement. Ces fondements comprennent : la bonne connaissance du régime commercial existant, la mise en place du processus gouvernemental pour les négociations commerciales et la création d'institutions pour gérer le processus de libéralisation.

Le secteur de services, de par sa complexité, ne nécessite pas une simple référence comme c'est le cas pour les marchandises. Les décideurs doivent examiner chaque règlement pour établir s'il empêche l'accès au marché ou discrimine les sociétés étrangères. L'établissement d'un processus gouvernemental pour concevoir une politique commerciale est également une tâche difficile et compliquée car chaque secteur de services a son ministère de surveillance ou de tutelle. Pour les services publics qui sont dans la plupart des cas des monopoles d'Etat, un



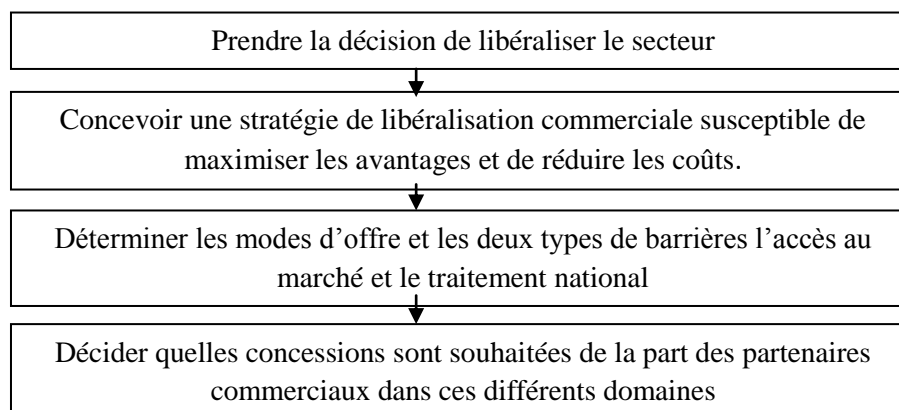
processus initial doit être mis en place pour préparer le terrain pour leur libéralisation. Pinheiro (2000) explique qu'une mauvaise programmation des réformes est la cause des résultats médiocres du système régulateur en Amérique Latine. L'efficacité des règlements et de la compétition détermineront en grande partie les gains du commerce et leur répartition entre les différents groupes de sociétés (Alexandre et Estache 1999). La réglementation et la concurrence inefficace feront augmenter les profits sans faire baisser les prix. La libéralisation réussie exige la stabilité macroéconomique, des réformes structurelles, la réglementation du système bancaire et la mise en application d'un règlement prudentiel efficace.

#### 4.1 La séquence de la libéralisation

L'ordre et la séquence de la libéralisation des différents secteurs tertiaires influent sur les résultats espérés. Selon Hodge<sup>15</sup>, la libéralisation devrait viser les secteurs susceptibles d'être rentables pour le pays, à titre d'exemple, la réforme du secteur des transports en Afrique du sud a été retardée, de plusieurs années par la nécessité de restructurer et réduire la dette excessive de l'organisme des transports publics.

Si un pays décide de libéraliser un secteur de services, il commence par la conception d'une stratégie de libéralisation commerciale qui est censée réduire les coûts et maximiser les profits. Ainsi le pays définit les types de barrières : le traitement national et l'accès au marché et détermine les modes d'offres. Enfin, les partenaires commerciaux décident quelles offres les intéressent et quelle concession ils souhaitent avoir de la part du pays qui est lancé dans le processus de libéralisation des services. (Figure I.1)

**Figure I. : La séquence de la libéralisation.**



**Source** ; confectionné par nos soins sur la base des éléments d'informations contenus dans « libéralisation multilatérale du commerce des services : enjeux et stratégies de négociations, Emmanuel Nyaho, Etudes internationales, Vol21, n01, 1990, p.55-80.

<sup>15</sup>Hodge F.,(1999), Liberalization of Trade in Producer Services, the impact on Developing Countries, in *Research for Development and Justice* , pp.27-31

#### 4.2 La libéralisation des services financiers et bancaires

Les **services financiers** sont essentiels pour toutes les activités commerciales. Selon les dernières estimations de la Banque Mondiale (statistiques 2010), les **services bancaires** en constituent 80%. L'innovation concernant les produits, la coopération internationale en matière de réglementation et les nouvelles technologies de communication ont multiplié les possibilités d'innovation financière. Dans ce secteur, tout indique, que la concurrence permet d'améliorer la qualité et l'efficacité des produits financiers proposés et de faire en sorte que les marchés résistent mieux aux chocs extérieurs. Selon une étude menée sur un échantillon de 60 pays, où le secteur des services financiers, était totalement libéralisé, ces pays ont connu une croissance moyenne supérieure d'environ 2 point en pourcentage à celle des autres pays entre 1990 et 1999. La libéralisation **des services financiers** permet d'assurer le meilleur financement disponible, au meilleur coût. Une étude sur l'économie indienne a révélé qu'après l'ouverture progressive de nombreux secteurs des services, dans les années 1990, leur contribution à la croissance de la production manufacturière indienne<sup>16</sup> est passée d'environ 1 à 25%. Une autre étude menée, sur un échantillon de 60 pays<sup>17</sup> a montré que les pays dont le secteur des services **financiers**, était totalement ouvert, ont connu en moyenne une croissance supérieure de 1 point en pourcentage à celle des autres pays au cours de la dernière décennie.

A ces études, s'ajoutent d'autres études empiriques, qui ont essayé de construire des mesures spécifiques aux engagements pour l'ouverture du marché dans le secteur des services [Hoekman(1995) ; Claessens et Glaessner (1998) ; Mattoo (1998); Mc Guire et Schuele (2000)] qui confirment les effets positifs de l'ouverture du commerce des services dans ce secteur. Mattoo, Rathindan et Subramanian<sup>18</sup> ont formulé deux indicateurs pour deux types de services ; les télécommunications et les services financiers. La libéralisation, selon l'étude empirique menée par ces auteurs dans les pays asiatiques, contribue fortement à accroître la performance.

<sup>16</sup> Cavalier D., (2006), L'Inde, un modèle de croissance en transition, *Revue Conjoncture*, pp.17-18.

<sup>17</sup> Koivu T.(2002) ,Do Efficient Banking Sectors Accelerate Economic Growth in *Transition Countries*, *Bank of Finland*, BOFIT discussion papers, n° 14, p.43.

<sup>18</sup> Banga R., Rashmi F. , Goldar B.,(2004), Contributions of Services to Output Growth and Productivity, pre and post Reforms in *Indian manufacturing* , *ICRIER Working paper* , n°139, pp.87 -89.

## Conclusion :

Le secteur des services occupe de plus en plus une part importante dans les échanges internationaux. Selon les estimations de la Banque Mondiale la libéralisation des services dans les pays en voie de développement pourrait rapporter en **2025, jusqu'à 500** trillions de dollars de revenus supplémentaires dans le monde en développement, ce qui est égal à quatre fois les gains attendus de la libéralisation du commerce de marchandises.

Pour que les pays en voie de développement bénéficient des avantages de la libéralisation du commerce de services, il faut qu'ils engagent des réformes tout d'abord au niveau local pour améliorer la compétitivité de leurs offres de services et donc procéder à un ajustement national avant d'ouvrir ce secteur à la concurrence internationale.

Les barrières tarifaires et non tarifaires qui réduisent les exportations des pays en voie de développement réduisent aussi le gain du bien-être mondial de ce fait, les efforts des pays en voie de développement doivent porter sur l'assouplissement des restrictions au commerce dans un premier stade et puis leur suppression totale. Pour que les PED participent efficacement au commerce international des services, leurs efforts doivent porter sur ;

- Le renforcement de leurs capacités nationales à fournir des services efficaces et compétitifs,
- L'amélioration de leur accès aux circuits de la distribution, aux réseaux d'informations, et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- La libéralisation de l'accès aux marchés dans les secteurs qui les intéressent du point de vue des exportations.

La libéralisation du commerce des services pose des problèmes très différents de ceux des échanges de marchandises, vu les spécificités des services et la réglementation très développée, dans un bon nombre de secteurs de services. L'AGCS permet aux Membres de l'OMC de choisir les secteurs dans lesquels ils souhaitent prendre des engagements, de manière totale ou partielle et de poser des conditions. L'Accord offre aux pays en voie de développement et qui sont Membres, la possibilité d'ouvrir moins de secteurs, de libéraliser moins de types de transactions, d'élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de la situation de leur développement et lorsqu'ils accorderont l'accès à leurs marchés à des fournisseurs de services .

Adhérer au système commercial multilatéral implique l'engagement d'un processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce, une démarche technique à suivre par le pays demandeur de l'accession et des réformes économiques, structurelles, institutionnelles pour faire adapter la politique économique et commerciale du pays candidat, aux normes et aux standards de l'OMC.

**Bibliographie :**

- ✓ A.Aghourt et Redha M.Bougherira,(2005),Algeria in transition, reforms and Development, Routledge Curzon
- ✓ A.Tiano(2007), le Maghreb entre les mythes, PUF, paris.
- ✓ Aaditya Matoo,Financial services and the WTO, (2015),liberalization Commitments of the Developing and transition Economies , world bank
- ✓ Aaditya Mattoo, (2010),Developing countries in the new round of GATS negotiations , Towards a Pro –Active role , world Bank
- ✓ Aaditya Mattoo,(2012), developing countries in the new Round of GATS Negotiations Towards a Pro Active role, the world bank
- ✓ Aaditya Mattoo,(2013), *Financial services and the WTO, Liberalization commitments of the Developing and transition Economies*, World Bank.
- ✓ Abdeljalil Jbili , Klaus Enders and Volker Treichel , (2017), international Monetary Fund Report, Financial Sector Reforms in Algeria , Morocco AND Tunisia ; a preliminary assessment , International Monetary Fund
- ✓ Hugon, Ph. et Gentil,(2016),Au- delà du dualisme financier », Revue tiers monde: le financement décentralisé
- ✓ ICTSD, (2009).International center for trade and sustainable Development, WTO in brief Energy , services holding back Algeria-s WTO accession Talks
- ✓ Iida, K. and J. Nielson (2018), Transparency in Domestic Regulation: Practices and Possibilities”, in Aaditya Mattoo and Pierre Sauve Editors, A copublication of the WorldBank and Oxford University Press
- ✓ Ilmane, M. C., s.d. (2018), Investissement bancaire en Algérie : les possibilités offertes dans le cadre juridique et réglementaire actuel
- ✓ INESG, (2010), « La réforme du système bancaire algérien ». Rapport, Alger.
- ✓ Irwin, D. (2015), Free Trade under fire”, second edition, Princeton University Press
- ✓ Ito, H. (2016) “Financial development and financial liberalization in Asia: Thresholds,institutions and the sequence of liberalization”, North American Journal of Economics and Finance, Vol. 17 (3), pp. 303-327
- ✓ Ivan, Martin, (2016), Algeria Political Economy , 1999-2002, an Economy Solution to the crisis , article published in The journal of north African studies
- ✓ J. Bradford Jensen, (2011), the global trade in services: fear, facts and offshoring
- ✓ Jan Owen Jansson,(2005), the Economics of services, development and policy, Edward Elgar publishing
- ✓ Jean louis Mucchielli, Thierry Mayer, (2017) Economie internationale, Ed Dalloz, Paris
- ✓ Jean Marc Siroéne, (2016), à *quoi sert l'OMC, le débat autour de la clause sociale*, CERESA.
- ✓ Jenkins, H. (2018),Commercial Bank Behavior in Micro and Small Enterprise Finance,Development Discussion Paper No. 741, Harvard Institute for International Development,Harvard University, Boston, MA
- ✓ Jeon, Y., S. M. Miller and P. A. Natke (2016),Do Foreign Bank operations provide a stabilizing influence in Korea?”, The Quarterly Review of Economics and Finance, 46, pp 83-109.
- ✓ Joseph Stiglitz et Andrew Chariton,(2017), pour un commerce plus juste, Ed Fayard.
- ✓ Kaminsky, G. L. and S. L. Schmukler (2003),Short-Run Pain, Long-Run Gain: The Effects of Financial Liberalization”, NBER Working Paper No. 9787
- ✓ Kang, J.S(2000),The services sector in output and in international trade,in Christopher Findlay and Tony Warren (eds.), Impediments to Trade in Services: Measurement and Policy Implications. London and New York: Routledge

- ✓ Koivu, T. (2020), "Do Efficient Banking Sectors accelerate Economic Growth in Transition Countries", Bank of Finland, BOFIT discussion papers, no. 14.
- ✓ Konan, D. and K. Maskus (2004) "Quantifying the impact of services liberalization in a developing countries", World Bank policy research working paper 3193
- ✓ Konstantine Gatsioset Karp Larry, (2009), *delegation games in customs Unions, Economic Integration and international trade*, the review of Economic studies Limited
- ✓ Krajewski, M. (2015), "public Services and the Scope of the General Agreement on Trade in Services (GATS)", a Research Paper written for Centre for International Environmental law (CIEL).
- ✓ Krugman, P. (2013), "International Finance and Economic Development", in Alberto Giovannini (ed.), *Finance and Development: Issues and Experience*, Cambridge
- ✓ Krushna Mohan Pattanak, (2016), *GATS and Liberalization of services: Implications for India*: journal of services Research, volume 6.
- ✓ L,h ,(2016), "la modernisation des banques", Colloque sur le réforme économique et Bancaires en Algérie, Avril, l'Académie du royaume du Maroc, (2001), "quel avenir pour les pays en development à la lumière des changements découlant de la mondialisation", Rabat.